



16 avril 2004

**Déclaration du CSEE sur le Rapport de la Taskforce Emploi
présidée par Wim Kok :
"L'emploi, l'emploi, l'emploi: Créer plus d'emploi en Europe"**

Le Conseil européen réuni à Bruxelles en mars 2003 a décidé d'engager de nouveaux efforts pour mettre en oeuvre la Stratégie européenne pour l'emploi. Une "taskforce", dirigée par M. Wim Kok, a été mise en place avec pour mission d'identifier les champs d'action prioritaires. Son rapport a été publié en novembre 2003 et constitue la base du rapport conjoint de la Commission européenne et du Conseil de l'emploi, soumis au Sommet européen de printemps en 2004.

**President
Président**
Doug McAvoy

**Vice-Presidents
Vice-Présidents**
Odile Cordelier
Christoph Heise
Radovan Langer
Jörgen Lindholm
Marjatta Melto

**General Secretary
Secrétaire Général**
Martin Rømer

**Treasurer
Trésorier**
George Vansweevelt

Le rôle clé de l'éducation

Le chapitre 4 du rapport est consacré à l'investissement dans le capital humain et à l'apprentissage tout au long de la vie. Toutefois, l'éducation au sens large du terme est abordée à plusieurs reprises dans le rapport. Le CSEE constate que l'un des principaux objectifs du rapport est de dégager les éléments qui permettront de créer un marché du travail européen intégrant également les groupes les plus défavorisés dans les Etats membres. Le CSEE est d'accord sur le fait qu'un effort significatif dans le domaine de l'éducation constitue un préalable essentiel pour éviter le décrochage d'importants groupes de personnes du marché de l'emploi. Dès lors, le CSEE partage également l'idée selon laquelle un niveau élevé d'éducation pour tous est indispensable à la croissance économique et au bien-être. La tâche principale sera de s'assurer que *tout un chacun* puisse acquérir les qualifications et compétences nécessaires à son développement individuel et que celles-ci puissent être mises à jour tout au long de la vie professionnelle.

Message spécifique à certains pays

L'enjeu principal du chapitre 4 est fortement similaire au Rapport de la Commission européenne sur les progrès accomplis concernant la Stratégie de Lisbonne. En effet le rapport de Wim Kok adopte également un point de vue critique sur les efforts d'ensemble consentis par les Etats membres en matière d'éducation. Ce rapport souligne aussi que l'exigence de la Stratégie de Lisbonne d'augmenter l'investissement dans l'éducation n'a pas été satisfaite de manière adéquate. Cependant, le CSEE note que le rapport de Wim Kok, contrairement à celui de la Commission, aborde individuellement les Etats membres et les actions mises en place par ceux-ci. Ainsi le rapport nomme les pays qui ont pris les mesures nécessaires dans les différents domaines ainsi que ceux qui sont en retard à ce niveau. Le CSEE était sur ce point critique à l'égard de la méthodologie du Rapport de la Commission, qui élabore son évaluation en fonction d'une performance moyenne de l'Union européenne considérée comme un ensemble homogène. Selon le CSEE, il serait bien plus productif pour le travail futur que le rapport de Wim Kok avance des propositions concrètes concernant les domaines spécifiques sur lesquels les Etats membres devraient concentrer leurs efforts. Dans le même temps, le CSEE insiste sur l'importance de la compétence des Etats membres en matière d'éducation.

La responsabilité sociale des employeurs

Le rapport souligne un certain nombre de problèmes bien connus dans l'éducation. Le CSEE reconnaît la nécessité permanente de se concentrer sur le groupe des jeunes quittant prématurément le système scolaire en ayant seulement achevé le cycle secondaire inférieur. Ce problème deviendra encore plus criant à l'avenir dans la

mesure où l'évolution du marché de l'emploi en Europe signale une demande de plus en plus faible d'emplois peu qualifiés. Un grand nombre de ces citoyens désavantagés ont, à un moment donné, fait partie du système scolaire, ou ont suivi une formation, mais ont décroché par la suite. Ce groupe se caractérise par les différents obstacles auxquels il doit faire face : problèmes sociaux, niveau peu élevé d'alphabétisme, difficultés à l'apprentissage, etc. Il est dès lors nécessaire que les Etats membres intensifient leurs efforts en mettant en place un enseignement et une formation professionnels sous la forme de modules flexibles ainsi qu'un enseignement et une formation professionnels impliquant dans une large mesure l'accompagnement individuel et continu. Le CSEE approuve le point de vue du rapport sur la nécessité générale d'accroître les efforts pour fournir un accompagnement aisément accessible au citoyen à titre individuel. Toutefois, en ce qui concerne la question des abandons scolaires précoces, la responsabilité sociale des employeurs devrait être soulignée. Les employeurs – aussi bien publics que privés – ne peuvent attendre des autorités publiques qu'elles mettent seules en oeuvre les opportunités visant à permettre aux catégories les plus faibles d'acquérir les compétences nécessaires. Un marché du travail inclusif qui prévoit notamment que la formation continue soit accessible à tous les jeunes est une condition préalable au bien-être et à la croissance.

Accroître l'investissement dans la recherche

Le CSEE s'accorde sur la nécessité d'augmenter l'investissement dans la recherche. En outre, l'équité d'accès aux études supérieures et à la recherche post-universitaire est essentielle au recrutement et au développement professionnel des élèves les plus doués.

L'apprentissage tout au long de la vie

Concernant l'apprentissage tout au long de la vie, le CSEE remarque que le rapport insiste sur la responsabilité commune qui doit permettre à tout citoyen d'acquérir de nouvelles qualifications et de développer ses compétences. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à titre individuel partagent la responsabilité de renouveler continuellement leurs compétences et qualifications. Le CSEE est globalement d'accord avec ce point de vue mais tient à souligner qu'en principe, selon le CSEE, il est de la responsabilité particulière des employeurs d'assurer l'accès des employés à l'apprentissage tout au long de la vie. Dans cette perspective, le CSEE estime que la responsabilité du financement de l'apprentissage continu des forces de travail revient aux employeurs. Toutefois, dans le cas de la formation professionnelle, le co-financement peut s'avérer approprié pour les employés qui mettent à jour leurs qualifications et leur carrière en termes d'opportunités d'emploi et de salaire. En outre, cette question devrait être résolue et réglementée au travers de la négociation collective entre les acteurs du marché du travail et *non pas* par la législation. Les gouvernements conservent toutefois la responsabilité conjointe de mettre en place les fondements visant à rendre l'apprentissage tout au long de la vie accessible à tous.

Structure salariale

Le CSEE constate qu'en plus de la révision et des recommandations élaborées en matière de politiques d'emploi et d'éducation, le rapport contient également des propositions de réforme des cadres salariaux, dans lesquelles la structure de rémunération basée sur l'ancienneté est remplacée par une structure basée sur les qualifications. Le CSEE souligne la contradiction entre cette proposition et le problème mis en avant dans le rapport et par ailleurs bien connu : les personnes détenant le plus haut niveau de qualifications initiales sont celles pour qui l'accès à la formation continue est le plus facile. Des accords possibles sur la généralisation d'une structure salariale basée sur les qualifications doivent dès lors dépendre de l'équité réelle de l'accès pour tous à l'apprentissage tout au long de la vie. Si l'on ne tient pas compte

de cet aspect des choses, les inégalités au sein des forces de travail s'en trouveront accrues.

Meilleures pratiques

Le rapport contient un certain nombre d'exemples des "meilleures pratiques". Selon le CSEE, l'usage de cette méthodologie démontre de manière exemplaire comment la coopération en matière d'éducation dans l'Union européenne doit être réalisée, notamment au travers de l'échange d'expérience et d'inspirations mutuelles pour la résolution des problèmes nationaux. Si l'on souhaite que les objectifs ambitieux de la Stratégie de Lisbonne soient atteints, il est indispensable que les Etats membres établissent une base de connaissances commune et tirent avantage des expériences des autres au travers de la Méthode ouverte de coordination.